



Loi travail ...on s'en souviendra et ce n'est pas fini... !

Ultra minoritaire, imposée à coups de 49.3, la **loi « Travail »** pourra détruire des droits collectifs et accroître les inégalités ainsi que la précarité, notamment des jeunes, dans la continuité du pacte budgétaire européen et du « pacte de responsabilité ». **L'inversion de la hiérarchie des normes** concernant dans un premier temps, le temps de travail et la poursuite des travaux de réécriture du Code du travail s'inscrivent dans une destruction programmée des conventions collectives de branches par le transfert de pans entiers du droit du travail et de la négociation collective au niveau de l'entreprise anticipant celle des statuts de la fonction publique. La remise en cause du rôle de la branche ; celle de droits individuels acquis ; la remise en cause des majorations des heures supplémentaires ; les facilitations des licenciements ; l'affaiblissement de la médecine du travail sont au cœur de ce texte.

Les **premiers décrets d'application** sont parus notamment sur la durée du travail qui entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2017, d'autres suivront... comme celui qui s'attellera aux congés exceptionnels spécifiques autres que les congés payés., le référendum d'entreprise...

Ces dispositions réglementaires ainsi réorganisées sont séparées de manière lisible en fonction des dispositions d'ordre public, de la négociation collective ou de règles supplétives en l'absence d'accord collectif d'entreprise.

Un autre est par exemple, la définition et la notion du "**maintien des avantages individuels acquis**" en cas de dénonciation ou de mise en cause des accords par celle de "**maintien de rémunération**", englobera-t-il les primes, le paiement des heures supp, ou encore le 13^{ème} mois...?

Au delà des 15 manifestations entreprises depuis le 9 mars jusqu'au 15 septembre 2016, FORCE OUVRIERE poursuivra son combat contre ce texte, y compris sur les aspects juridiques, constitutionnels, conventionnels et réglementaires. en ce sens le CCN FO de sept 2016 revendique toujours **l'abrogation de cette loi inacceptable**.

VIGILANCE VIGILANCE.....aux salariés de ne pas se laisser bernés des sirènes d'un quelconque maintien de l'emploi, aux syndicats d'éviter de déroger aux accords de branches et conventions collectives en signant tout et leur contraire !

À côté de cela, la **simplification du bulletin de paie** avec une globalisation par famille de risques (regroupement des lignes par santé, famille, retraite, risques professionnelles, ass. chômage...) noie également le poisson de tout contrôle possible faute de détails des charges et cotisations, des organismes collecteurs... !

Ce gouvernement allège bel et bien les entreprises mais de l'autre va leur conférer un fonds de trésorerie avec le prélèvement à la source, véritable usine à gaz tant dans sa complexité, sa mise en œuvre, sa confidentialité bien française...

Article phare du projet de loi de finances 2017, le **prélèvement à la source** a été voté dans des conditions compliquées à l'image du refus quasi unanime qu'il génère.

Force Ouvrière a toujours été opposée à cette réforme qui complexifie le recouvrement de l'impôt sur le revenu ainsi que la relation du contribuable à l'administration fiscale et à l'impôt. Les bénéficiaires réels de cette mesure sont en réalité nuls alors que les risques sont à la fois multiples et importants, qu'il s'agisse des risques de perte de recettes fiscales ou encore des conséquences dans la relation salariale et la confidentialité de données personnelles du salarié. A contrario, des solutions simples, qui ne nécessitaient pas de réforme d'ampleur, étaient parfaitement envisageables pour améliorer la fameuse « contemporanéité » de l'impôt... généraliser un prélèvement mensuel des contribuables par exemple d'après leur déclaration annuelle !

Une telle complexité ne peut, dès lors, que cacher un objectif : la fusion de la CSG et de l'impôt sur le revenu et fragiliser ainsi encore un peu plus le financement de la protection sociale collective. Quand la source est mauvaise, ce qui en sort l'est aussi.

Alors que cette réforme s'apparente à un transfert, et donc une forme de privatisation, de la mission recouvrement de l'administration fiscale vers les entreprises, il est également clair qu'elle s'accompagnera de nouvelles suppressions d'emplois au sein de la Direction générale des finances publiques, en grève ce 15 novembre.

Enfin dans ce concert de "primaires" en vue des **élections présidentielles**, il est clair que notre Organisation syndicale ne prendra partie pour qui compte mais commentera comme à son habitude, les propositions économiques et sociales des candidats ! Liberté et indépendance sont toujours nos maîtres mots, tout comme la défense des intérêts des salariés, actifs, retraités et demandeurs d'emploi.

Marc BONNET
Secrétaire général (20 novembre 2016)